

Le plus ancien des journaux français en Acadie

Le Moniteur Acadien

ABONNEMENT Canada \$2.00 Etats-Unis \$2.25

ORGANE DES POPULATIONS FRANCAISES DES PROVINCES MARITIMES.

NOTRE RELIGION. NOTRE LANGUE ET NOS COUTUMES.

Le coup de balai en N.-Ecosse

Les nouvelles des élections de la Nouvelle-Ecosse ont naturellement rejoui les conservateurs...

On dit que M. King, qui songeait à amener les élections générales cet automne, aurait changé d'idée...

L'effet des élections de la N.-Ecosse sur M. Veniot

Parlant à Dorchester il y a une quinzaine de jours, le premier ministre de la province avait laissé entendre que les élections auraient lieu dans six ou sept semaines...

Mais tout indique que M. Veniot reculera l'heure fatale aussi longtemps qu'il le pourra dans le vain espoir que la tempête s'apaisera...

Un poste pour M. Friel

Une dépêche d'Ottawa annonce que M. James Friel, avocat de Moncton, sera probablement nommé commissaire royal pour examiner les réclamations des Canadiens contre l'Allemagne en rapport avec la guerre...

Politique provinciale

L'atmosphère politique des provinces maritimes a subi une transformation radicale depuis quelques années.

D'abord, c'est l'île du Prince Edouard qui a remplacé un gouvernement libéral par un gouvernement conservateur.

Les partisans du gouvernement provincial ont tenu une convention à Caraquet le 25 juin et ont choisi les candidats suivants: Thon. P. J. Veniot, M. S. Léger, M. P. P., M. André J. Doucet, M. P. P., et M. London, de Bathurst, qui rem-

Ecrasante défaite pour les Libéraux

40 CONSERVATEURS ET 3 LIBÉRAUX élus dans la Nouvelle-Ecosse

Les Conservateurs remportent une victoire éclatante

placera l'hon. Ivan C. Rand sur le billet ministériel. L'assistance était nombreuse et c'est M. Clovis Richard, avocat de Bathurst, qui présidait.

L'opposition a tenu une convention dans le comté de Sunbury et MM. Atkinson et Taylor ont été choisis comme candidats.

L'hon. J. B. M. Baxter était présent et a prononcé un éloquent discours dans lequel il a passé en revue l'administration des affaires publiques sous le gouvernement Foster-Veniot et annoncé le programme de l'opposition.

Les candidats de M. Baxter ont été acclamés. Le comté de Sunbury élira deux partisans de l'opposition aux élections générales.

Les candidats du gouvernement dans le comté de St-Jean sont le Dr L. M. Curran, M. P. P., et M. W. A. Ross, M. A. F. Bentley, M. P. P., a refusé la candidature.

Le 24 juin les amis de l'opposition se sont réunis en convention à St. Stephen et ont choisi les candidats suivants: St. Stephen-Milltown, M. John M. Flowering, M. P. P., Charlotte, le Dr H. L. Taylor, M. P. P., Scott T. Gupill, M. P. P., et James S. Lord.

La convention était présidée par M. Thos. Harlt, ex-M. P. M. Baxter y assistait et y a prononcé un éloquent discours.

Les oppositiionnistes devront bientôt convoquer une convention dans le comté de Northumberland. Plusieurs nous sont mentionnés comme candidats notamment ceux de MM. Francis Lavoie, de Rogersville, de l'échevin E. W. Walling, de Chatham, de M. G. G. Stohart, de Newcastle et de M. Hubert Sinclair, du même endroit.

Il est aussi question de M. John S. Martin, M. P. P., de M. F. F. Fowlie, M. P. P., et de M. Kerr Loggie.

Quoiqu'il en soit, le sentiment contre le gouvernement est fort accentué dans ce comté et l'opposition y aura un billet composé d'hommes influents et bien vus du public.

S. G. Mgr LeBlanc est revenu de Rome

Sa Grandeur Monseigneur E. A. LeBlanc, qui était allé faire un pèlerinage à Rome en compagnie de plusieurs prêtres de son diocèse est revenu à St-Jean dimanche soir.

Ordination mardi

Mardi soir, Sa Grandeur ordonnait à la prêtrise les quatre jeunes hommes suivants: RR. Joseph Floyd, Ronald McGillivray, William Osborne et William Crowley, tous de St-Jean.

Première messe

Le Rév. abbé Cahill, qui a été ordonné à la prêtrise à Halifax, lundi, célébrera sa première grand-messe en l'église St-Bernard, Moncton, dimanche. Le Rév. Cahill est un enfant de Moncton.

La Nouvelle-Ecosse qui, depuis quarante-trois ans, avait un gouvernement libéral et, par conséquent, était fortement attachée au parti libéral, vient de changer son allégeance politique et de confier au parti conservateur la tâche de gouverner la province.

Les élections générales ont eu lieu jeudi, le 25 juin. Il est évident que le gouvernement craignait une consultation populaire, puisqu'il a remis à la dernière heure la dissolution de la chambre, ayant épuisé complètement le terme parlementaire qui, dans la Nouvelle-Ecosse comme dans le Nouveau-Brunswick, est de cinq ans.

Il n'y avait que deux conservateurs dans la dernière législature. Les élections de jeudi ont renversé tout pour tout compte: la nouvelle législature sera composée de 40 conservateurs et de 3 libéraux. C'est un revirement comme il ne s'en est pas vu de pareil dans toute l'histoire du pays.

C'est un avertissement au gouvernement d'Ottawa qui peut se former une idée du sort qui l'attend lorsqu'il sera forcé de se présenter devant le peuple; car, comme le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, il ne se présentera pas devant le peuple avant d'y être contraint par l'épuisement du terme parlementaire, ce qui aura lieu l'an prochain.

Le premier ministre et tous les membres de son cabinet, à l'exception d'un seul qui a été élu avec 64 voix de majorité, sont restés sur le carreau.

L'hon. Willie Comenu s'est retiré du gouvernement à temps pour éviter l'avalanche et il faut lui donner le crédit d'avoir du flair.

Jusqu'à la dernière minute, les libéraux ont conservé l'espoir de remporter la victoire. Ils étaient au pouvoir depuis 43 ans et se croyaient invincibles. Le résultat leur a causé le plus vif désappointement.

L'opposition a fait une belle et vigoureuse lutte et avait à sa disposition une bonne organisation.

Le Moniteur n'entreprendra pas d'analyser les causes de la défaite du gouvernement; les mêmes causes, à l'exception de la grève des mineurs, existent dans notre province et nos lecteurs les connaissent déjà.

Les Acadiens seront représentés en chambre par quatre députés conservateurs

Quatre candidats acadiens ont été élus dans la Nouvelle-Ecosse aux élections du 25 juin:

M. J. L. P. Robichaud, dans le comté de Digby où son adversaire était M. Gilbert Bellevue.

M. R. D'Entremont, dans le comté de Yarmouth, où il avait pour adversaire M. R. W. Landry; Le Dr B. A. LeBlanc dans le comté de Richmond où le Dr Deveau l'opposait;

Et M. Hubert Aucoin dans le comté d'Inverness où il était le seul candidat acadien sur les rangs.

Tous les candidats acadiens conservateurs ont été élus. La majorité de M. Robichaud dépassait 1200, celle de M. D'Entremont était de plus de 300, celle du Dr LeBlanc était de 500 et celle de M. Aucoin, 300.

Les nouveaux députés acadiens sont tous des hommes d'habileté et reconnus pour leur intégrité et leur excellent caractère. Les conservateurs avaient eu soin de choisir comme candidats des hommes jouissant de l'estime publique.

Nos compatriotes seront sans doute représentés dans le nouveau gouvernement. Le Dr LeBlanc est un parlementaire expérimenté qui a fait sa marque dans le dernier parlement et ses états de service méritent d'être reconnus.

L'hon. E. N. Rhodes, qui sera bientôt le premier-ministre de la Nouvelle Ecosse, est un homme public universellement estimé. Il a été orateur de la chambre des communes et a rempli les fonctions de ce poste avec la plus grande distinction.

Table of candidates and vote counts for Halifax: G. H. Read (lib.) 6024, J. Fred Fraser (con.) 44958, J. F. Mahoney (con.) 44851, A. Montgomerie (con.) 44930, W. D. Piercey (con.) 44431, J. A. Walker (con.) 44514, H. G. Bauld (lib.) 7409, J. B. Douglass (lib.) 7359, Dr J. G. McDougall (lib.) 7793, John Murphy (lib.) 7737, Hon. W. J. O'Hearn (lib.) 7238, A. L. Breen (ouv.) 384, Robert Dow (ouv.) 496, Walter Mosher (ouv.) 558.

Table of candidates and vote counts for Hants: Hon. E. N. Rhodes (con.) 4574, Albert Parsons (con.) 4808, L. A. Forsyth (lib.) 2856, Dr. J. W. Reid (lib.) 3067.

Table of candidates and vote counts for Kings: R. T. Caldwell (con.) 5410, George Nowlan (con.) 5480, Col. Allison Borden (lib.) 4448, Hon. J. A. McDonald (lib.) 5025.

Table of candidates and vote counts for Lunenburg: Dr W. N. Rehfuess (con.) 6932, W. H. Smith (con.) 6042, Hon. J. J. Kinley (lib.) 4358, A. H. Sperry (lib.) 4392.

Table of candidates and vote counts for Pictou: R. A. Douglas (con.) 8857, John Doull (con.) 9311, H. A. McQuarrie (con.) 8912, J. W. Macdonald (lib.) 5432, Arch McColl (lib.) 5396, G. W. Whitman (lib.) 5241, J. G. Calkin (ouv.) 666, William Murray (ouv.) 703, James White (ouv.) 606.

Table of candidates and vote counts for Centre Cap Breton: F. J. D. Barnjum (con.) 4972, W. L. Hall (con.) 4931, G. S. McClearn (con.) 4732, Dr J. W. Smith (lib.) 4781.

Table of candidates and vote counts for Cap Breton Est: R. C. Douglas (con.) 7172, Alex O'Handley (con.) 7152, D. W. Morrison (ouv.) 4418, Forman Way (ouv.) 3919, J. L. McKinnon (lib.) 967, D. C. McDonald (lib.) 972.

Table of candidates and vote counts for Digby: W. H. Farnham (con.) 3909, J. L. P. Robichaud (con) 3951, Gilbert Bellevue (lib.) 2581, H. W. B. Warner (lib.) 2923.

Table of candidates and vote counts for Guysboro: H. A. Rice (con.) 2822, S. O. Giffen (con.) 3006, C. W. Anderson (lib.) 2585, Hon. C. Tory (lib.) 2707.

Table of candidates and vote counts for Shelburne: Norman Smith (con.) 2508, E. R. Nickerson (Ind.) 2552, Hon. E. H. Armstrong (lib.) 2008, Hon. R. Irwin (lib.) 1970.

Table of candidates and vote counts for Victoria: Allister McLeod (con.) 1547, Philip McLeod (con.) 1774, A. K. McKenzie (lib.) 1718, D. B. McLeod (lib.) 1788.

Table of candidates and vote counts for Yarmouth: J. F. Cahon (con.) 3922, R. D'Entremont (con.) 3549, L. C. Gardner (lib.) 3120, R. W. Landry (lib.) 3229.

Table of candidates and vote counts for Richmond Cape Breton Ouest: Dr B. A. LeBlanc (con.) 2585, Dr J. J. McDonald (con.) 2551, Dr Deveau (lib.) 2035, D. D. Boyd (lib.) 1962.

Table of candidates and vote counts for Inverness: Malcolm McKay (con.) 3852, Hubert Aucoin (con.) 3689, J. C. Bourinot (lib.) 3397, Dr M. E. McGarry (lib.) 3324.

Pourquoi les Acadiens ont choisi l'Assomption pour fête nationale

ECRIT SPECIALEMENT POUR LA "PATRIE" PAR L'HON. SENA TEUR PASCAL POIRIER

Le choix qui fut fait, à Memramcook, en 1881, par les Acadiens réunis en un congrès plénier, de la Très Sainte Vierge pour patronne nationale, fut mal interprété, dans le temps, par leurs frères du Bas-Canada. Plusieurs Canadiens y virent, sinon un acte d'hostilité, du moins, comme nous disons aujourd'hui, un geste séparatiste. Une lettre privée, circulant de main en main—peut-être y en eut-il plusieurs—que j'ai vue de mes propres yeux, intensifia ce commencement de mésentente.

Et pourtant rien de plus contraire au véritable sentiment des Acadiens que cette interprétation. Le 15 août, et non le 24 juin, fut choisi, parce que l'Assomption était déjà la fête patronale des Acadiens. Louis XIII ayant par un vœu solennel consacré son royaume à Marie, lorsque l'Acadie appartenait encore à la France.

Trois patrons furent proposés, quatre, je devrais dire: La Sainte Vierge, Sainte Anne, Saint Jean Baptiste et Saint Joseph. Sainte Anne fut mise de côté, parce qu'elle est la patronne des Miémacs, aborigènes de l'Acadie, et que nous ne voulions aller sur les brisées de personne. Saint Jean Baptiste fut écarté pour défaut de convenance, étant un précurseur, tandis que nous, nous sommes les pionniers du christianisme au Canada: Port-Royal d'Acadie fut fondé quelques années avant Québec, Saint Joseph eut le même sort, parce qu'il est le patron de l'Eglise universelle.

Aucun sentiment d'hostilité vis-à-vis de nos frères du Canada ne motiva notre choix. Je puis en rendre témoignage: j'étais rapporteur de la commission nommée pour faire le choix d'une fête patronale et nationale en même temps. L'on a dit que l'adoption de la Saint-Jean-Baptiste eut amené un plus grand rapprochement entre les deux branches de la famille française au Canada. Je ne le crois pas.

Le choix de la Saint-Jean-Baptiste fut, de la part des Canadiens, un acte de protestation, un geste de fierté nationale. C'était avant et durant les troubles de 1837: disons plutôt l'héroïque rébellion de Papineau et de ses partisans, pour la conquête de nos droits civils et politiques. Les Anglais, affectant de mépriser la nation conquise et, maintenant, en révolte, donnaient, par dérision, aux Canadiens-français le nom de John-the-Baptist. Un John-the-Baptist, dans leur bouche, c'était un homme d'une race inférieure.

Duvernay, Viger, Georges Cartier et d'autres Patriotes de Montréal relevèrent fièrement l'insulte, et firent de Jean-Baptiste, "le plus grand" d'entre les prophètes, le patron de leur race. On ne trouve guère dans l'histoire des peuples un geste de plus haute et de plus serene fierté. Il rappelle celui des gentils hommes Flamands qui, appelés queux par les Français, ministre et conseiller de la duchesse d'Albe, parce qu'ils étaient vêtus simplement, relevèrent le mot outrageant, l'adoptèrent et le prirent pour devise.

Si, il y a plus grand encore, beaucoup plus grand; le geste des premiers chrétiens qui firent de la Croix, emblème d'opprobre pour les Romains, un signe d'honneur suprême, le signe de la rédemption.

Il ne suffit pas de se choisir un jour national: il faut le célébrer en commun, ce jour; il faut qu'il serve de ralliement: qu'il élève les âmes; qu'il fasse vibrer, qu'il enflamme les cœurs. Les Acadiens, à la Confédération, ignoraient à peu près tout de l'histoire de leurs frères du Bas-Canada. Le bruit de la Rébellion de 37 était à peine parvenu jusqu'à eux: ils n'avaient pas appris à saluer, chapeau bas, les grands morts de la patrie canadienne, les Patriotes de Saint-Denis et de Saint-Eustache, Saint-Jean-Baptiste, dont ils ne connaissaient que l'histoire biblique, la mort tragique sous Hérode Antipas, rappelait bien leur propre mort nationale, le Grand-Dérangement, mais ne réveillait pas l'espérance, sans laquelle les âmes ne peuvent que mourir. Or nous ne voulons pas que la nation acadienne meure, et, quoique faible, pauvre, impuissante, regardée de haut par ceux qui sont, ou s'estiment puissants, nous la voulons fière dans ses haillons.

Il n'y a pas plus d'hostilité vis-à-vis des Canadiens dans le choix que firent les Acadiens, en 1881, de l'Assomption pour fête nationale, qu'il n'y eût de la part des Canadiens vis-à-vis de la France, dans le choix qu'ils firent de la Saint-Jean-Baptiste, en 1842.

Après tout, peu importe le nom du patron ou de la patronne d'un peuple; l'essentiel c'est qu'il réveille l'idée nationale qu'il groupe ce peuple en un faisceau; qu'il soit, enfin, ce que la Saint-Patrice est pour les Irlandais, la Saint-Jean-Baptiste pour les Canadiens. L'Assomption est, tout cela pour les Acadiens, et mieux encore. Nous sommes les plus faibles, ici-bas, les plus abandonnés, peut-être, soit; mais nous avons au ciel la plus puissante protectrice auprès de Dieu.

Ce n'est qu'au congrès suivant, tenu à Summerside, île du Prince-Edouard, en 1883, je crois, que fut choisi notre chant national, en même temps que notre drapeau.

Il y eut, ici, plus d'hésitation que pour le choix même d'une Patronne. Quel chant national allions-nous adopter? L'hymne canadien, "O Canada", du juge Roullier et de Calixa Lavallée, n'était pas encore connu, à cette date-là, en Acadie, ni définitivement adopté, au Canada. C'était "Vive la Canadienne" que les Canadiens chantaient de préférence, alors. (Peut-être devraient-ils le chanter encore.)

Quelqu'un proposa "Un Canadien errant", de Gérin Lajoie, substituant le mot "Acadien" à celui de "Canadien". C'était bien dans la note. Cet hymne dolent, air et paroles, était bien l'écho des tragiques pérégrinations des déportés de 1755. Mais nous en avions assez des visions sombres du passé. Ce qu'il nous fallait, c'était un chant d'espérance: un rayon sorti du firmament; un coin du ciel bleu, entrevu au-delà de l'amoncellement des sombres nuages.

La "Marseillaise" fut proposée et rejetée, parce que c'est un chant de violence. Pendant que nous délibérions en comité général, graves, sérieux l'esprit appesanti, pour rapporter un mot biblique, l'abbé Marcel Richard se leva tout à coup, le visage comme illuminé, et d'une voix puissante, entonna l'"Ave Maris Stella". Un frémissement courut dans la salle, faisant vibrer les âmes. Tout le monde était debout, tout le monde chantait l'hymne à Marie, l'"Ave Maris Stella".

Il n'y eut pas de motion appuyée; personne n'eut été capable de prononcer un discours; les cœurs débordaient. Le président se leva, au lieu de mettre la motion aux voix, selon l'habitude, entonna le chant glorieux. Le secrétaire ins-

(Suite à la 4ième page)

# Le Moniteur Acadien.

Organe des populations françaises des provinces maritimes.  
Paraît le jeudi de chaque semaine.  
ABONNEMENT  
Un an, \$2.00; 6 mois, \$1.00  
Pour les États-Unis l'abonnement est de \$2.25 par année et inva-  
riablement payable d'avance.

## La dette de la province

Nous sommes à la veille d'une élection provinciale. La chambre sera dissoute dans quelques jours, — quelques semaines au plus.

L'électorat sera appelé à se choisir un gouvernement pour le prochain parlement, soit un terme de cinq ans.

Le devoir s'impose aux électeurs de se bien renseigner sur les questions publiques qui sortent du domaine provincial, d'étudier soigneusement le bilan de l'administration qui a géré les affaires pendant les dernières sept années, de se familiariser avec les problèmes dont la solution s'impose, d'examiner scrupuleusement les finances de la province et les obligations qu'elles entraînent et finalement de considérer impartialement les programmes de partis politiques qui briguent leurs suffrages.

Le Moniteur s'est toujours efforcé de renseigner fidèlement ses lecteurs sur les questions publiques et il poursuivra cette ligne de conduite durant la campagne dans laquelle nous enrons.

Aujourd'hui, nous allons étudier la dette publique. Nous citerons les chiffres officiels, puisés dans les livres bleus et les documents parlementaires. Nous les soumettrons dans toute leur intégrité à nos lecteurs qui pourront eux-mêmes tirer leurs conclusions et juger si le gouvernement actuel mérite la confiance publique.

Remontons d'abord à l'époque de la confédération. Lorsque la province du Nouveau-Brunswick entra dans la confédération, le pouvoir central, c'est-à-dire, le gouvernement fédéral, assumait toutes les obligations, — la dette — de la province. La dette provinciale fut effacée et nous commençâmes l'administration de nos affaires provinciales, libres de toute dette, sans entraves ni obligations financières provenant du passé. Nous ne devions pas le sol et nos ressources, notre domaine, étaient exempts de toute hypothèque. C'était bien commencer, c'était inaugurer l'administration provinciale sous des conditions favorables.

Nous ne tardâmes pas à contracter des obligations. Tout était à édifier. Il y avait des chemins publics à ouvrir, des ponts à construire, des chemins de fer à établir et à développer et d'autres institutions publiques utiles et indispensables à créer. Dans le début et pendant de nombreuses années, la province eût la bonne fortune d'avoir à la tête du gouvernement des hommes sages et éclairés qui administrèrent ses affaires avec prudence et économie. Les gouvernements se succédèrent jusqu'en 1917 et durant cette période de cinquante ans — un demi-siècle — la province contracta des obligations pour les chemins, les ponts, les chemins de fer et autres services publics, des obligations au montant de \$15,050,646.66.

Aujourd'hui, après sept ans de gouvernement sous MM. Foster et Veniot, la dette consolidée de la province est de \$30,737,909.32.

En sept ans, le gouvernement Foster-Veniot a donc pratiquement doublé la dette.

En sept ans, il a imposé à la province une dette aussi considérable que celle que ses prédécesseurs avaient contractée en cinquante ans.

Cela n'est guère croyable; cependant c'est vrai. Pour s'en convaincre, il suffit de consulter les documents officiels et c'est ce que nous allons faire pour le bénéfice de nos lecteurs et aussi de l'électorat qui tient à être renseigné sur une question dont l'importance ne saurait être exagérée.

Durant la session qui vient de se clore, M. Fawcett, député du comté de Westmorland, demanda au gouvernement de donner à la chambre un état de la dette à partir de 1916 à 1924 inclusivement. Voici la réponse de l'hon. Hetherington, secrétaire provincial et membre du gouvernement Veniot :

1916	\$15,050,646.66
1917	15,809,855.80
1918	17,163,089.13
1920	20,683,236.49
1921	23,573,432.29
1922	26,628,432.29
1923	28,583,932.29
1924	30,737,909.32

Nous en passant que la dette, chaque année, est comptée le 31 octobre.

Ces chiffres, ainsi qu'on peut le constater, accusent une augmentation de \$15,678,262.66 en sept ans, ou depuis l'arrivée au pouvoir de MM. Veniot et Foster qui pourtant avaient solennellement promis au peuple de pratiquer l'économie et de ne pas augmenter la dette.

Nous avons payé en intérêts durant le dernier exercice financier près d'un million et demi, soit presque la moitié de nos revenus ordinaires.

En face de ces chiffres, en face de la situation sérieuse qu'ils révèlent, M. Veniot et son gouvernement proposent, avant même d'avoir fait un examen complet et minutieux de l'entreprise et avant de soumettre la question au peuple, de dépenser \$15,000,000 à \$20,000,000 pour le développement du Grand Saule.

Nous le demandons aux cultivateurs, aux ouvriers et aux hommes d'affaires de la province: pouvons-nous supporter ce fardeau additionnel?

DEVOIR PAR UN OURS  
MORT AFFREUSE D'UN CULTIVATEUR PRES DE NORTH BAY.

Montréal, 23. — Une dépêche de North Bay nous apprend que Eugène Généreux, un cultivateur, a été dévoré par une ourse dans la tanière de laquelle il s'était aventuré par mégarde. Généreux disparut hier, et des recherches furent faites. On trouva le malheureux corps en lambeaux dans une vieille maison où l'ourse et ses deux petits

## Une requête soumise par des Acadiens

Doléances de la population française et catholique de l'île du Prince-Edouard.  
Délégation à Ottawa

Ottawa, 19. — Une requête a été présentée ici au gouvernement par une délégation des Acadiens de l'île du Prince-Edouard pour qu'un sénateur acadien soit choisi en remplacement de l'un des deux qui sont légalement révoqués parmi la représentation de l'île à la Chambre haute. Trois députés de la lointaine province avaient accompli le voyage et ils ont été reçus par le premier ministre et tous les membres de la langue française du cabinet. Ces trois députés étaient MM. les abbés D. P. Arsenault, Nazaire Poirier et le Dr Jérôme Dorion.

Parmi les candidats acadiens au poste de sénateur, on mentionne de l'avant l'hon. Jérôme Blanchard, ancien ministre provincial.

La délégation, qui a été très cordialement accueillie, a soumis un mémoire fort intéressant. On déclare que la population totale de l'île P.-E. était en 1921, de 88,615 habitants, dont 39,342 catholiques, 49,203 protestants et 11,971 acadiens.

Les catholiques, avec 49,203 et 3 députés et 3 sénateurs, les acadiens, avec 11,971, 0 député et 0 sénateur.

Avant l'année 1896, rappelle-t-on, chacun des trois comtés de l'île, Prince, Queens et Kings, avait droit à deux députés. La population des comtés de Prince et de King est exactement partagée entre catholiques et protestants. Donc avant 1896 les catholiques du comté de Prince avaient toujours un député, Stanislas Porrier. Après la mort du sénateur Arsenault en décembre 1897 tout le monde s'attendait à la nomination de l'hon. M. Poirier, mais celui-ci mourut le 17 février 1898 et l'hon. Yeo fut nommé pour remplacer M. Arsenault à l'automne de 1898.

Dans le comté de King, jusqu'en 1896, il y eut aussi toujours un catholique comme député. Aussitôt que le comté de Prince perdit le droit à deux députés, ce fut les catholiques qui souffrirent. Et depuis cette époque, il n'y a pas eu un seul catholique élu pour le comté de Prince. Dans le comté de King aussi pendant un terme il y eut un protestant, mais les catholiques de langue anglaise, qui sont la presque totalité des Écossais, se sont organisés et pressèrent invariablement depuis, ils ont réussi à faire élire un catholique, qui a été le seul représentant des 39,000 catholiques de l'île, depuis 1898.

Dans le comté de Queens où les deux tiers de la population sont protestants, jamais un catholique n'a été élu. Donc, depuis 1898, il n'y eut qu'un seul député catholique contre 3 députés protestants.

Dans le comté de Prince, il y a (1921) 15,541 catholiques et 15,079 protestants. Toutefois les catholiques n'ont jamais pu faire élire un des leurs. Cela est un peu dû au manque d'entente entre les Acadiens et les Irlandais catholiques.

Quant aux sénateurs, lorsque la province adhéra à la confédération en 1873, le gouvernement fédéral de l'époque proposa au gouvernement de l'île, de choisir les quatre candidats au Sénat. Le gouvernement qui était conservateur donna à l'opposition libérale le droit d'en choisir deux, gardant le choix des deux autres. Le gouvernement choisit un protestant et un catholique, mais l'opposition choisit deux protestants. Il y eut beaucoup de protestations dans les journaux, mais l'affaire en resta là. Lors de la première vacance, le gouvernement MacDonald choisit un catholique et ainsi de cette époque-là à venir à l'avènement du parti libéral en 1897 il y eut toujours deux catholiques et deux protestants. On était même venu à regarder cela comme "the unwritten law".

Toutefois à la mort de l'hon. M. Arsenault, qui ne fut sénateur que pendant deux ans, le gouvernement libéral de sir Wilfred nouma M. Yeo. En supposant que le nouveau sénateur pour le comté de Prince, (il va sans dire qu'un des 2 sièges sera donné au com-

## Discours d'Adieu à Saint-Joseph

Prononcé par M. Camille Bourgeois, B. A. de Moncton

Rév. Père Supérieur, Votre Grandeur, (1) Monseigneur, (2) Mesdames et Messieurs,

Avec l'aurore de la vie nouvelle qui s'ouvre devant nous deux sentiments contraires s'accroissent notre âme. Au vil plaisir que nous éprouvons et terminant nos études se mêle le regret d'un passé qui s'en va sans retour. La vie de collège nous échappe avec ses joies douces et ses serènes, et en regardant l'Alma Mater pour la dernière fois, nous, ses enfants nous réalisons toute la portée de ces paroles de Reynès-Monlaure: "Il y a une âme dans les choses".

L'Alma Mater nous rappelle éloquentement tout un passé de souvenirs, de joies, et de bonheur, parsemé parfois de quelques fatigues et de bien de ce qu'on ne réalise que trop tard.

Les scènes de notre jeunesse, qui s'est écoulée à l'ombre de notre collège, repassent devant nos yeux. Nous nous souvenons avec émotion de tous ces amis sincères que nous avons rencontrés, de nos compagnons d'étude dont la mémoire illumine nos jours.

Nous pourrions nous tarder à faire nos adieux à cette terre d'Alma Mater. "Elle est le vieux souvenir dormant au fond de nous, qu'un site nous conserve et qu'il nous rend plus doux. La main coeur en tout lieu se retrouve lui-même." Comment donc quitter sans regret ce Collège si fécond en souvenirs? Comment dire un froid adieu à cette maison si pleine de nous-mêmes et dont l'atmosphère nous attire et nous retient d'une manière si irrésistible: "Objets inanimés vous avez donc une âme qui s'attache à notre âme et nous force d'aimer".

Comment ne serions-nous pas touchés quand notre vie collégiale a coûté tant de sacrifices? Bien sur cette terre d'excellence l'amour maternel. Par amour la femme fait de cette vie amère deux parts dont elle réserve l'absinthe et donne le miel à son enfant. Un amour si intense ne se sépare de son objet qu'avec violence. Aussi faudrait-il le cœur d'une mère et la plume d'un Lamartine pour décrire ce que nos mères éprouveront d'angoisses quand nous les aurons quittées.

Ce n'était pourtant que le début de toute une série de privations et de renoncements qui nous bons parents, que notre mère devaient s'imposer pour notre éducation. Aussi, tous ces sacrifices constituent une dette de reconnaissance dont nous ne pourrions jamais nous acquitter car, il n'y a pas ici-bas de monnaie capable de la payer. Aussi cessons de dire à Dieu: "O Dieu de Justice et de Bonité, faites pleuvoir sur nos bienfaites vos grâces et vos bénédictions." Mais, aux souvenirs des sacrifices que nos parents se sont imposés s'ajoutent les bienfaits que nous avons eu le bonheur de recevoir dans cette maison. En quittant notre famille, nous passons sous la tutelle d'une nouvelle mère, l'Alma Mater. Nous n'étions pas seuls. Aujourd'hui, nous partons pour le monde, laissés complètement à nous-mêmes, riches de principes mais seuls, sans protection et sans guide. Qu'on ne soit donc pas surpris si un peu de tristesse vient voiler la joie et le bonheur dont nos fronts respirent en ce moment.

Partir, pour la plupart des élèves, c'est aller jurer pendant quelques mois des douleurs du foyer, c'est aller refaire des forces épuisées par une année de labeurs constants. Pour nous, partir, c'est passer d'une vie calme à une vie agitée, c'est affronter le monde avec toutes ses éventualités.

Cependant, si brusque que soit la transition, notre raison ne se trouble pas, notre cœur ne s'émoussé pas. Notre éducation en nous préparant à la lutte, nous a mis en état d'accomplir notre devoir. Notre cours

## Resolutions adoptées par la Convention de l'Opposition

A St-Jean, N. B., le 27 mai dernier

LE GRAND SAULT  
Attendu que le projet de développement des pouvoirs hydrauliques du Grand Saule est d'une haute importance pour la province si ce développement peut s'accomplir de manière à fournir de l'énergie à des taux qui seront favorables à l'industrie et à l'usage domestique et à ne pas imposer à la province une perte financière;

Il est résolu que cette convention est en faveur de ce développement sur une base d'affaires, mais voit dans le projet d'accorder des contrats pour cette entreprise à la veille des élections et avant que toutes les enquêtes nécessaires aient été faites une violation de la promesse du premier ministre de soumettre au peuple toute la question avant une élection générale;

Et il est de plus résolu que les travaux de construction, lorsqu'ils seront entrepris, devraient être confiés à une commission indépendante dont les membres seraient choisis à cause de leur habileté comme hommes d'affaires, et libre du contrôle politique que la présence d'un membre du gouvernement sur une telle commission implique.

PROHIBITION  
La convention désire exprimer sa désapprobation de la négligence évidente et de la corruption qui ont caractérisé l'administration de la loi de la prohibition par le gouvernement; le favoritisme déployé par le gouvernement dans le choix des vendeurs et l'existence notoire dans presque toutes les localités importantes de la province d'hommes qui font un trafic de l'octroi des positions de vendeurs et qui, pour des fins politiques et autres, incitent ou restreignent les officiers de la loi en rapport avec sa mise en vigueur, et

De plus, la convention se déclare en faveur de l'observation de la loi aussi longtemps qu'elle fera partie des statuts de la province.

AGRICULTURE  
Résolu que cette convention se déclare en faveur d'un plus grand encouragement à l'industrie fondamentale de l'agriculture en cette province au moyen d'un aide plus direct et plus pratique au cultivateur, particulièrement en ce qui a trait à l'industrie laitière et au développement des industries de l'emballage (canning industries); et aussi la découverte et la promotion des marchés plus avantageux aux produits agricoles, en donnant aussi un soin particulier au commerce et aux marchés des Indes.

AUTONOMIE MUNICIPALE  
Réalisant que depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, il a graduellement porté atteinte à l'autonomie des municipalités, le parti de l'opposition s'engage, lorsqu'il arrivera au pouvoir, de protéger les droits des municipalités, permettant à chaque municipalité de régler la dépense de ses deniers.

LA TAXE DES AUTOMOBILES  
Résolu que le système actuel gouvernant la taxe imposée sur les automobiles devrait être abandonné et un nouveau système, introduit, diminuant matériellement la taxe générale des automobiles et imposant une taxe sur la gasoline, excepté la gasoline employée pour des fins agricoles et industrielles et pour les pêcheries.

ÉCONOMIE  
Résolu que cette convention du parti de l'opposition de la province du Nouveau-Brunswick envisage sa désapprobation de l'administration imprudente, extravagante et incompétente du gouvernement actuel qui, durant les dernières huit années a augmenté la dette publique de \$15,000,000 à plus de \$31,000,000 et, tout en augmentant d'année en année tout le fardeau des taxes sur le peuple, a complètement failli au devoir de restreindre les dépenses ordinaires dans les limites des revenus; et

Il est de plus résolu que le parti de l'opposition s'engage, s'il est porté au pouvoir, à adopter une saine et vigoureuse politique de prudence et d'économie et à introduire dans l'administration des affaires de la province des principes d'affaires solides dans le but de restreindre les dépenses ordinaires dans les limites des revenus; et, en ce qui concerne les dépenses imputables au capital, à tenir compte des ressources et conditions de la province.

Si jamais arrive pour nous l'heure du découragement, si le doute vient un jour obscurcir notre idéal, si tout semble s'écrouler en nous et autour de nous, une autre pensée nous soutiendra et nous affermira; la pensée que nous avons l'appui moral de notre Alma Mater.

O Alma Mater, génératrice de lumière, dispensatrice de vertu, maternelle de caractère, nous sommes fiers d'avoir été les élèves. Souvent nous voulons penser à toi et à ce que tu as fait pour nous. Puisque le devoir nous le commande, nous le quittons, mais nous voulons souvent revenir faire nos excuses et ramener notre courage en toi par la pensée. Adieu, chère Alma Mater. Puisses-tu longtemps progresser dans la belle voie que tu es tracée. Vénérés professeurs, fabricateurs, le dévouement et le désintéressement que vous avez pratiqués à notre égard invitent à la reconnaissance.

Nous savons ce qu'est l'idéal. L'idéal n'est pas comme plusieurs le croient un vain rêve sans rapports avec les conditions quotidiennes et la vie, non, l'idéal, c'est cette puissance mystérieuse qui détruit l'inaction, métamorphose l'insuccès en un stimulant et le succès en un marche-pied pour monter plus haut. Sans lui, rien de beau, rien de grand ne s'accomplit. Il faut cependant qu'il soit éclairé par la foi, par ce flambeau qui conduit l'homme à travers les ténèbres. La foi est nécessaire pour jeter un rayon d'espoir aux jours sombres, pour présenter à la vertu et aux maux l'espérance d'une juste récompense. La raison humaine laissée à elle-même ne suffit pas, l'homme a aussi besoin d'un rayon consolateur et vivifiant qui ne se trouve que dans une foi vive et agissante. L'idéal et la foi seront donc les deux étoiles qui guideront le faible écolier que nous lançons aujourd'hui sur la mer tumultueuse du monde.

Adieu.

(1) S. G. L. O'Leary, évêque de Charlottetown.  
(2) Mgr Carney V. G., Frédiction.

## Notice of Sale

To Ina A. Carson of the City of Moncton in the County of Westmorland and Province of New Brunswick, widow of Charles H. Carson late of Petitcodiac in said County of Westmorland, deceased, and to the heirs and next of kin of said Charles H. Carson, deceased, and all others whom it may concern:

WHEREAS said Charles H. Carson and Ina A. Carson, then his wife, by their Indenture of Mortgage dated the second day of October A. D. 1920, and registered in the Registry Office for the County of Westmorland in Libro S-9, pages 329, 330 and 331, as Number 113293, did grant, bargain, sell, convey and mortgage unto one Otto B. Price his heirs, executors, administrators and assigns, the lands and premises hereinafter particularly described and therein mentioned to secure the payment of the monies mentioned in said Mortgage.

AND WHEREAS the said Otto B. Price afterwards, by his Deed of Assignment dated the third day of April A. D. 1922, and duly registered in the Registry Office for the County of Westmorland aforesaid in Libro D-10, pages 480 and 481 as Number 119868, did grant, bargain, sell, assign, transfer and set over the said Indenture of Mortgage, the mortgage debt thereby secured and said lands and premises unto the undersigned, Charles T. Munroe of Petitcodiac aforesaid, Farmer, his executors, administrators and Assigns.

AND WHEREAS said Charles H. Carson departed this life since he made and executed said Mortgage, and the monies secured by said Mortgage have not been paid, and the said undersigned, Charles T. Munroe has decided to proceed under the power of sale contained in said Mortgage and sell said lands and premises.

NOTICE IS THEREFORE HEREBY GIVEN that under and by virtue of said Power of Sale contained in said described Indenture of Mortgage, there will, for the purpose of realizing the moneys secured by said Mortgage, default having been made in the payment thereof, BE SOLD AT PUBLIC AUCTION in front of the Post Office at the Village of Petitcodiac in the Parish of Salisbury in said County of Westmorland, on WEDNESDAY, the twenty third day of September A. D. 1925, at the hour of eleven o'clock in the forenoon, the lands and premises described in said Indenture of Mortgage as follows, namely:

"All that lot, piece and parcel of lands and premises situate in the Village of Petitcodiac in the Parish of Salisbury and County of Westmorland aforesaid, and bounded and described as follows, to wit:

"Commencing at the Westerly corner of lands owned by Bedford Keith whose said lands is opposite the North-easterly end of Main Street; thence along the Northwesterly side line of said lands of said Bedford Keith, in a North-easterly direction, one hundred feet to lands now owned by Howard E. Lutz and known as part of the McGinty farm; thence along the Southwesterly boundary of said Howard E. Lutz's lands in a Northwesterly direction a distance of fifty feet; thence southwesterly to a line parallel with Northwesterly side line of said Bedford Keith's lands a distance of one hundred feet to the Northeast-erly side of said Third Street; thence Southeasterly along the side of said Third Street; fifty feet to the place of beginning, and having a frontage of fifty feet on said Third Street and running back to said lands of said Lutz."

TOGETHER WITH ALL improvements thereon, and all appurtenances thereto belonging and appertaining.

IN WITNESS WHEREOF the said Charles T. Munroe, the said Assignee of said Mortgage, hereunto sets his hand and seal this eighth day of June A. D. 1925.

(Sgd) CHARLES T. MUNROE  
Signed, sealed and delivered in the presence of  
JOSEPH H. YEOMANS  
(Signed) J. H. YEOMANS,  
Solicitor for Assignee of  
Mortgage.

17 juin—3 m.

PERDU  
Pendant d'oreille en or avec perles. Quiconque l'aurait trouvé voudrait bien le remettre au bureau du Moniteur Acadien

## PAROI Grand

En au que Grand et une co l'octroi de des registri signé: Jol les chefs v nault et P. de Shédia n'avaient que fami plus tard etc. (1).

Il imy de Grande colonie m actuels s'a actuelle q mère (la s et Titicbe

Mons pastoral, bédard, m d'aque—m et di Bara document

Mgr J. torale tel e du 24 juin temps de s sion qui ru de Didihe Chimouli part". (2).

A par saient fone comprenat Winds et la province.

En 189 d'ité de R poux de R vivait pasti pré secret rai) nous Richibouit Pour la p D'après la s'itue sur Grande D et cette pr dernière par Mgr I nances, à Gédinque, une église sionnaire pendant e faire la p aura cinq, une sacris presbytere dans lequ de Gédinque de chauffé

Ce pr "maison p gissent, l' Non cette sac Après 1860 pour succo Ciquart et 1860-1882 le journal date dit e cote de G tations d inéquabil que l'envi l'ité pres cette "des Pend femmes d

(4) l' avait pr d'elles et C'est ce village au (2) l' gence de

LA CH SOUT UN CARR PESSE TE NA DEMAN ET L'A Rome, de l'univ kin, dans l'fut adres Père, fou Pontific tant sup chrétien pathie é dans la c manité é noise é lions et contre d défense hong-K

"L'his ne rené teux qui

LA CH au

LA CH SOUT UN CARR PESSE TE NA DEMAN ET L'A

Rome, de l'univ kin, dans l'fut adres Père, fou Pontific tant sup chrétien pathie é dans la c manité é noise é lions et contre d défense hong-K

"L'his ne rené teux qui

LA CH au

LA CH SOUT UN CARR PESSE TE NA DEMAN ET L'A

Rome, de l'univ kin, dans l'fut adres Père, fou Pontific tant sup chrétien pathie é dans la c manité é noise é lions et contre d défense hong-K

"L'his ne rené teux qui

LA CH au

LA CH SOUT UN CARR PESSE TE NA DEMAN ET L'A

Rome, de l'univ kin, dans l'fut adres Père, fou Pontific tant sup chrétien pathie é dans la c manité é noise é lions et contre d défense hong-K

"L'his ne rené teux qui

LA CH au

LA CH SOUT UN CARR PESSE TE NA DEMAN ET L'A

Rome, de l'univ kin, dans l'fut adres Père, fou Pontific tant sup chrétien pathie é dans la c manité é noise é lions et contre d défense hong-K

"L'his ne rené teux qui

PETIT HISTORIQUE de la PAROISSE DE LA VISITATION, B.V.M. Grande Digue, comté de Kent, N. B.

(PAR MGR PH. L. BELLIVEAU, P. D., CURE)

En tant qu'il est possible de s'en assurer c'est en 1778 que Grande Digue fut fondée par Michel Haché, Joseph Caissie et une couple d'autres familles.

Il importe de faire remarquer ici qu'il n'était pas question de Grande Digue ni de Shédiac dans les premiers temps de la colonie mais tout le canton comprenait ces deux établissements actuels s'appelaient "Gédaïque ou Gédaic".

Monseigneur Pierre Denaut, évêque de Québec, en visite pastorale ici en 1812 dit dans son journal de route à la date du 24 juin, en parlant du Village de Richibouctou: "Il était temps de se rendre à Gédaïque, autre métropole de la même mission qui réunit sous elle les villages de Coagne, du Barchois, de Didiche (sic pour Tiché) et de Naboujagane, sans compter Chimogui qui, étant plus près de la Baie Verte, fait bande à part".

En 1803 c'était M. Ant. Bédard qui était missionnaire attiré de tous ces postes compris dans les deux cantons principaux de Richibouctou et de Gédaïque.

En 1803 c'était M. Ant. Bédard qui était missionnaire attiré de tous ces postes compris dans les deux cantons principaux de Richibouctou et de Gédaïque. Dans le journal de la visite pastorale de Mgr Denaut en 1803, signé par J. J. Lactigue, prêtre secrétaire (devenu plus tard le premier évêque de Montréal) nous trouvons ceci: "Gédaïque—distance de 12 lieues (de Richibouctou)—22 familles—60 communions—100 âmes. Pour la paroisse-mère ce n'était pas encore considérable. D'après la tradition, cette église-mère était une petite chapelle située sur le bord du rivage un peu à gauche du quai actuel de Grande Digue. Evidemment la population allait augmenter, et cette première chapelle bâtie au sud du comté de Kent dans la dernière partie du 18e siècle, vers 1788, fut trouvée trop exiguë par Mgr P. Denaut puisque nous lisons ceci, dans ses ordonnances à M. Ant. Bédard: "60. Mais lorsque les habitants de Gédaïque, Coagne et Barchois auront bâti, à frais communs, une église nouvelle à Gédaïque (qui sera la principale) le missionnaire sera obligé d'y demeurer six semaines pour y célébrer pendant ce temps l'office divin, donner des instructions, faire faire la première communion et les pâques. La nouvelle église aura cinquante pieds de longueur sur trente-six de largeur avec une sacristie adjacente de quinze pieds sur toute face. Le presbytère nouveau sera de vingt-quatre pieds sur vingt-six dans lequel les habitants n'auront aucun droit. Les habitants de Gédaïque payeront les dîmes ordinaires et une corde de bois de chauffage pour chaque famille."

Ce presbytère sert aujourd'hui de salle des habitants ou "maison publique" comme on l'appelle, où les hommes se réunissent, l'hiver, pour s'y chauffer et jaser avant les offices. Nous ne pouvons savoir quel missionnaire a commencé cette seconde église à Gédaïque ordonnée par Mgr Denaut. Après 1805, M. Ant. Bédard ne fit plus de ministère ici et eut, pour successeurs, M. Charles Genest 1805-1806—M. François Ciquart et Frs. L. Parent 1806-1809—et enfin M. Ant. Gagnon 1809-1832. Toujours est-il qu'elle était bien là en 1812 puisque le journal de la visite pastorale de Mgr J. O. Plessis à cette date dit ceci de son arrivée en goélette, de Richibouctou, sur la côte de Gédaïque: "Le lendemain matin on découvrit les habitations de Gédaïque et, peu après, l'église de la Visitation, remarquable par son élévation très grande au-dessus des édifices qui l'environnent". Ce n'était donc pas la première chapelle bâtie près de la côte d'après la tradition, car elle n'aurait pas eu cette "élévation très grande" dont parle le journal. Pendant sa visite Mgr Plessis confirma huit hommes et seize femmes dont les noms ont été conservés dans nos registres.

(1) Un M. Hannington récemment débarqué d'Angleterre avait promis d'obtenir l'octroi des terrains (grant) pour ces îles d'exilés et fit tant d'efforts qu'il se les fit octroyer à lui-même. C'est ce qui explique que "Shédiac Cape" est aujourd'hui un village anglais.—(Note de M. Placide Gaudet).

(2) Les extraits du journal de Mgr Plessis sont dus à l'obligeance de M. Placide Gaudet, notre généalogiste acadien.

La Chine fait appel au Souverain Pontife

LA CHINE FAIT APPEL AU SOUVERAIN PONTIFE UN CABLOGRAMME DES PROFESSEURS DE L'UNIVERSITE NATIONALE DE PEKIN DEMANDE LA SYMPATHIE ET L'APPUI DU PAPE.

Rome, 24.—Les professeurs de l'université Nationale à Pékin, dans un cablogramme qui fut adressé le 15 juin au Saint-Père, font appel au Souverain Pontife comme au "représentant suprême de la religion chrétienne pour obtenir la sympathie et son généreux appui dans la cause des droits de l'humanité que toute la nation chinoise défend contre les exactions et les meurtres commis contre des citoyens chinois sans défense dans les établissements internationaux de Shanghai, Hong-Kong et ailleurs.

"L'histoire, ajoute le message, ne renferme rien de plus honteux que ces assassinats délibérés commis en plusieurs occa-

sions par des hommes élevés à l'ombre des principes du christianisme. Nous espérons que Votre Sainteté fera tout son possible pour développer l'esprit de fraternité qui constitue le fondement de la religion chrétienne."

Le Pape Pie XI a confié à Mgr Constantini, délégué apostolique à Pékin, la tâche de répondre à cet appel en son nom et de dire qu'il éprouvait une grande sympathie pour le peuple chinois, qu'il déplorait les effusions de sang et qu'il souhaitait ardemment le rétablissement de l'ordre et d'un esprit d'entente réciproque conforme à la justice et à la charité chrétienne.

Un prince et une princesse se font religieux

Rome.—Le Souverain Pontife a accordé dispense de leurs obligations conjugales au prince Biscari et à la princesse Angeli-Biscari, pour leur permettre d'entrer en religion. La princesse se fait carmélite à Modène, et le prince fait son noviciat chez les Pères Barnabites. Ils étaient mariés depuis 25 ans et sans enfants.

Pierre l'Ermite

Chacun sait que c'est là le pseudonyme littéraire de l'abbé Edmond Loutil, curé de St-Frs de Sales, à Paris.

Raymond Mille trace de lui une monographie vivante. Les innombrables lecteurs de Pierre l'Ermite, qui signe sans émoi des "bons à tirer" de 200,000 exemplaires, savent-ils que cet idéaliste est d'un réalisme balzacien? Tous ses récits sont vrais, simplement vrais, comme ceux du plus véridique des quatre évangélistes. Qui douterait que le Christ, chercheur d'âmes, n'ait bien connu les hommes et la vie? Le même privilège sert les prêtres actifs. On ment au médecin, au notaire et même à l'avocat. Mais on ne cache rien au prêtre: il serait sacrilège et vain—de mentir à Dieu. L'abbé Loutil connaît bien des drames. Ceux qu'il a mis en roman ou en nouvelles ne démontrent pas que le vrai puisse manquer de vraisemblance.

Son impétueuse nature le destinait-elle bien au rôle de confident? Aujourd'hui, des cheveux blancs ardoient son visage, sous ces traits fins, mais nets, aux yeux bons, mais virils, et l'abbé peut croire, comme il dit que "nos vies sont conduites". Pour le prouver, il raconte, très vite, l'histoire de sa vocation: "J'étais un petit garçon plein de vie. Je voulais, dès la seconde, me présenter au bachot. A ce moment bien des routes s'ouvraient devant moi. L'heure vint de choisir. Un soir que je rêvais un peu trop de longs voyages et de batailles, une quinte de toux chassa dans ma bouche une gorgée fiède et âcre: du sang! La fièvre, l'insomnie coupée de cauchemars achevèrent les jours suivants, de m'incubier. A un carabin de mes amis je demandais quel diagnostic il formulerait pour un malade dont je lui décrivais les souffrances—les miennes. Il répondit: "Toi, camarade est... perdu". Bon sensai-je, tu n'as plus qu'à mourir.

"Je renonçais au monde, et je l'aimais! Ma dernière soirée profane, je l'ai passée à la Porte-Saint-Martin; Sarah Bernhardt y jouait "Macbeth". Le lendemain la porte du grand séminaire se ferma sur moi. Mes futurs camarades se promenaient dans la cour; bouches closes, car les coeurs étaient émus de la grande séparation. Si je tentais de les décider un peu? Et l'entreprise de leur cœur mes derniers plaisirs. Mon voisin me poussait du coude. C'est un lie, pensais-je. Mais il voulait m'avertir qu'un directeur écoutait... Il y a trois ans, quand j'ai célébré le mariage de Mlle Bernhardt, sa grand-mère a souri quand je lui ai révélé qu'elle m'avait valu une mauvaise note dès mon entrée au séminaire."

Large carrure, visage coloré. Qui se douterait en voyant l'abbé Loutil que, séminariste, il frissonnait son "Journal du tuberculeux" et faisait son portrait à l'aquarelle, tout en rouge? On lui dit enfin: "Vous ne lutez pas. C'est un suicide." Alors il se décida à passer chez le pharmacien: huile de foie de morue et phosphate de chaux. Un an plus tard, les cavernes de ses poumons se cicatrisaient: "Les vies sont conduites."

Le jeune abbé fut d'abord vicar à Clichy; il y connut les ouvriers. Puis, à Saint-Roch, il étudia des avoués, des avocats et des notaires. A Chaillot, il déjeuna chez les ambassadeurs. A Montmartre, pendant la guerre, il administra le diable bien des fois, confessa des Marie-Madeleine trop parfumées et faillit acheter le Moulin-Rouge... pour en faire un patronage de jeunes filles! Enfin il est devenu curé de St-François de Sales et c'est là que, par l'oeuvre du temps, il apprend de jour en jour l'épilogue de bien des drames dont il a connu, jadis les premiers chapitres.

La production mondiale du sucre

Les tableaux donnés dans le "Rapport international des récoltes" pour le mois de mai, montrent que la production totale de sucre brut de betteraves, à partir de l'ouverture de la saison le 1er septembre jusqu'à la fin d'avril, a été de 173,000,000 de quintaux, contre 128,000,000 de quintaux produits pendant la même période en 1923-24. Le rendement du sucre brut de canne, pendant la période 1924-25, pour tous les producteurs importants, à l'exception des Philippines, est de 292,000,000 de quintaux, contre 288,000,000 en 1923-24. Ottawa, 22 juin 1925.

Les récoltes de 1925

Un cablogramme que nous venons de recevoir de l'Institut International d'Agriculture nous apprend que l'état de la récolte de blé est supérieur à la moyenne dans plusieurs pays européens.

La température a été jusqu'ici favorable aux céréales d'hiver et au foin dans l'Ouest et le nord de l'Europe. Les céréales de printemps auraient besoin de pluie, cependant. Quant au centre de l'Europe, on se plaint de la sécheresse et les prévisions de la récolte sont médiocres. Dans les états des Balkans, toutes les récoltes sont en bon état. En Russie, les récoltes ont souffert dans la région de la Volga, mais partout ailleurs les conditions sont favorables. Dans l'Argentine, les semailles de blé s'effectuent dans des conditions favorables.

La récolte de blé d'Italie est maintenant évaluée à 200,000,000 de boisseaux, contre 170,000,000 l'année dernière; celle de Pologne à 37,025,000 boisseaux, contre 32,000,000 et celle de la Bulgarie à 43,500,000 boisseaux, contre 28,318,000. Nous avons déjà publié les évaluations pour les Etats-Unis, l'Inde et l'Afrique du Nord, et ces évaluations ajoutées à celles de l'Italie, de la Pologne et de la Bulgarie donnent un total de 1,284,000,000 de boisseaux, contre 1,554,000,000 en 1924.

La congrégation des Srs de Ste-Anne a 75 ans d'existence

Montréal.—Les Soeurs de Ste-Anne célèbrent, cette année, le soixante-quinzième anniversaire de la fondation de leur communauté. Fondée à Vaudreuil en 1850 par Mgr Ignace Bourgel, évêque de Montréal, et par la Vierge Marie-Anne, cette congrégation n'a cessé de croître depuis. Elle compte actuellement plus de mille trois cents soeurs et plus de cent novices et postulantes. Les Soeurs de Ste-Anne dirigent soixante-quinze établissements et elle enseignent à plus de vingt-sept mille six cents élèves. La communauté a une vingtaine de maisons aux Etats-Unis. La maison-mère et le noviciat sont établis à Lachine.

L'hôpital des incurables coûtera 4 millions

Montréal.—Le nouvel hôpital des incurables sera probablement terminé pour l'automne prochain. Il aura coûté quatre millions de dollars. Le nouvel hôpital sera rebaptisé. On a proposé le nom de "Vallée de l'Espérance".

La population des Etats-Unis

Washington.—La population des Etats-Unis a augmenté de 2,150,000 individus par an, dans le courant des quatre années qui se sont écoulées depuis le recensement de 1920.

Une bonne pêche

Le mari revient de la pêche et montre une belle collection de poissons à sa femme.

Le service de chemin de fer à la Pointe du Chêne

Tous les dimanches, commençant le 28 juin, un train spécial fera le service entre Moncton et la Pointe du Chêne, pour la saison d'été, quittant Moncton à 11 h. 20 pour arriver à la Pointe à 2 h. 30 p. m. Le spécial quittera la Pointe du Chêne à 7 h. p. m. pour revenir à Moncton vers les 7 h. 50 p. m.

Service de chemin de fer à la Pointe du Chêne

Tous les dimanches, commençant le 28 juin, un train spécial fera le service entre Moncton et la Pointe du Chêne, pour la saison d'été, quittant Moncton à 11 h. 20 pour arriver à la Pointe à 2 h. 30 p. m. Le spécial quittera la Pointe du Chêne à 7 h. p. m. pour revenir à Moncton vers les 7 h. 50 p. m.

L'huile de foie de morue dans l'alimentation des poussins

Une expérience a été conduite à la ferme expérimentale centrale d'Ottawa, en 1924, pour connaître l'effet de différents aliments riches en vitamines dans l'alimentation des poussins. Il y avait 14 groupes de 40 poussins chacun. Tous étaient livrés dans une poussinière, sur un plancher de ciment recouvert d'une couche de paille.

Collège Saint-Joseph

Collège Saint-Joseph

Collège Saint-Joseph

Collège Saint-Joseph

partie de farine de viande. Nous fournissons également du gravier, des fourrages, du lait et de l'eau.

Les treize autres groupes recevaient tous la même ration et, en plus, un ou deux aliments que l'on savait être riches en vitamines. Voici quels étaient ces aliments: garmes de blé, polissures de riz, levure Larro (une levure morte préparée pour l'alimentation), levure Fleischman (une levure vivante), pulpe de tomate, huile de foie de morue et foie cru.

A la fin de l'expérience, qui a duré trois semaines, le groupe 4, celui qui recevait de la levure Larro, n'avait perdu aucun poussin, tandis qu'il y avait un poussin de mort dans chacun des groupes 7 et 11—ceux qui recevaient de l'huile de foie de morue seule et de la levure Larro. Quelques autres en avaient perdu beaucoup plus, celui qui en avait perdu le plus était le groupe 14, qui recevait de l'huile de foie de morue et des polissures de riz; il y avait 8 poussins de morts dans ce groupe.

L'effet de l'huile de foie de morue sur la faiblesse des pattes était peut-être le résultat le plus marqué de cette expérience. Aucun des groupes qui recevaient de l'huile de foie de morue n'exhibait de symptômes de faiblesse des pattes, tandis que tous ceux, sans exception, qui n'avaient pas reçu d'huile de foie de morue, contenaient des poussins qui ne pouvaient faire usage de leurs pattes ou qui accusaient des symptômes préliminaires de faiblesse.

En outre, à la fin de l'expérience, quinze poussins qui avaient complètement perdu l'usage de leurs pattes, ont été retirés des différents groupes, mis dans une loge par eux-mêmes et nourris avec une ration contenant de l'huile de foie de morue. L'un de ces poussins était en si mauvais état qu'il pouvait à peine marcher, il paraissait très près de sa fin.

Au bout de trois jours, la plupart des poussins s'étaient beaucoup améliorés; vers le cinquième jour, ils paraissaient être beaucoup mieux; vers le onzième jour ils étaient revenus à un état de santé normal, sauf le poussin déjà mentionné, et vers le quatorzième jour, ce dernier pouvait courir comme les autres. Ils ont alors été soumis à une ration régulière et tenus sous observation pendant trois mois; la faiblesse des pattes n'est pas revenue pendant ce temps et ils se sont développés d'une façon tout à fait normale.

Comme ces résultats ne font que confirmer les recherches précédentes faites sur cette ferme, nous en avons conclu que l'on peut prévenir ou guérir la faiblesse des pattes chez les poussins en cours de développement par l'emploi de l'huile de foie de morue.

GEORGE ROBERTSON, Adjoint à l'Agriculture du Dominion

Collège Saint-Joseph

Glossaire Acadien

Parfois, au lieu de par les fois, rappelle la première manière, et aussi par terre, par mer, etc. Nous disons, ici comme en France: Avoir honte, faire tort, prêter serment.

Les noms de pays et de villes, avant le XIIIe siècle, n'étaient jamais précédés de l'article. Nous disons encore, en adressant nos lettres:—Saint-Laurent, près Montréal, pour près de Montréal.

L'article est un ancien pronom démonstratif. Règle générale, l'emploi de l'article est le même, en Acadie, qu'en France.

ASSILE. Hospice d'aliénés. C'est la traduction du mot anglais asylum, même sens.

ASSAPPER. Tasser, piler, presser. Le mot reçoit beaucoup d'applications, en Acadie: Assapper la terre aux pieds d'un arbre; assapper la farine dans un quart, pour en faire tenir d'avantage.

S'assapper, c'est se tasser.—La neige s'assappe, s'est assappée; le foin s'est beaucoup assappé dans la grange, durant l'hiver.

Accourer a presque le même sens, en Anjou, sater, en Berri et tapper, chez les Canadiens. Cotgrave traduit resapper par: To underprop, to underset a wall. On trouve assape pour sapeur, dans Brantome: Ilz (Les Viennois) ne furent point battuz en batterie: mais bien de mines et de sapees qui furent faictes par les assapes; Brantome. Vol. 1 p. 321. Se rattache à sape, sapeur, sapeux.

ASSAULT. Se dit pour accident, mauvais coup, maladie grave:—Il a attrapé un mauvais assault.—J'en reviendrai, si je n'ai pas d'assault, c. a. d., de reschute.

La jurisprudence anglaise a gardé du franco-normand: Assault and batterie, qui se traduit, au palais, pour voies de fait.

ASSAVOIR (Faire). Faire savoir, apprendre, connaître. S'écrit, ici, comme il doit l'être, en un seul mot, et non pas à savoir, comme on le trouve chez certains auteurs. La formule épistolaire:—Je vous écris pour vous faire assavoir de mes nouvelles, est fort répandue parmi le peuple. Nous disons aussi:—Faites-lui assavoir que je suis arrivé.

Ce verbe, que l'Académie omet d'enregistrer, se rencontre dans la plupart des vieux auteurs; chez Froissard: Les seigneurs d'Angleterre firent à savoir que chacun se traist (retrait) à sa loge; dans Le Bole de ceux qui reingent en Angleterre aveque roy William le Conquerour:—Fact assavoir que l'an de grâce... dans Perceval:—Je vous requis de me faire assavoir; dans Eust. Deschamps:—Fais assavoir que du règne adoptif, sans vengeance fette.

Je le trouve également dans le Roman de Concy:—Dame, je vous fais assavoir; dans la chronique de Henri de Valenciennes:—"Seigneur, ilz empereres... Nous fait à savoir"; dans Benoit, Chronique de Normandie:—As autres l'a fait assavoir; dans Villehardouin:—"El for fait assavoir que ils avoient vingt-cinq lors (leurs)". Molière l'emploie dans Tartufe, Ac. II, sc. 3, et Georges Sand dans Maitres Sonneurs et dans François le Champi.

La locution: C'est à savoir, signifie c'est douteux, ce n'est pas certain:—Je lui ai rendu tout ce qu'il m'a prêté—C'est à savoir?

ASSAYE—Procès. C'est la traduction du mot anglais trial. La conquête anglaise introduisit, en Acadie, les cours de Justice, qui n'y existaient pas auparavant, les différents se réglant, sous le régime français, à l'amiable, devant le missionnaire, choisi pour arbitre. Avec les cours, vinrent les procès, trials, choses inconnues au pays d'Évangéline, et dont il fallait, bon gré, mal gré, prendre connaissance. Les premiers Acadiens traduisirent trial par assaye, et le terme est resté:—Avoir un assaye, c'est, encore aujourd'hui, avoir un procès.

Nous disons aussi assaye pour essai. La langue anglo-normande a conservé cette ancienne forme française du mot: a chemical assay. On a dit, autrefois, en France, essaiement pour action d'essayer.

On trouve assai et essai dans la vieille langue. Un vient de assagium et l'autre de exagium, deux formes du bas-latin.

ASSAYER. Essayer. C'est la première manière: on la trouve dans la plupart des anciens auteurs. Thibault IV a les deux: assaier et assaier. Assayer et assaier furent vivement pour la suprématie, en France, au XVIe siècle. Ce fut essayer qui, finalement, l'emporta... dans les écritures. Les Anglais ont conservé assay.

S'assayer, verbe pronominal, est dit pour concourir, lutter:—S'assayer à la course, à la lutte.

Par engien vouldra aseier Si le corp porro enginier Marie de France, Li fables d'un Corbel. Le latin barbare avait assaier.

ASSECHER—Sécher, mettre à sec.—Se dit des terrains bas et humides, qu'on draine—Pour le linge, c'est le mot sécher qu'on emploie, comme en France.—La mer, qui asseche près d'une grande demie-lieue de basse eau. Jacques Cartier, par l'Escarbot.

—La viande crue n'est pas toujours propre à nostre estomac: il la faut assecher. Montaigne.

L'expression est courante, dans le centre de la France, aujourd'hui encore.

Nos marins font usage de ce mot—Il en était de même chez les marins d'empire:—Moult veissiez nez (nez, navire) atourner Nez attachier, nez ancrer, Nez assechier et Nez flotter.

Roman de Brut. ASSEMBLEMENT. Rassemblement; les deux se disent. Le français officiel a conservé assemblée.

ASSEMBLER. Passer au faux-III.—Assembler un habit, ASSERMENTER. Faire prêter serment à quelqu'un; recevoir son serment, son affidavit.

C'est un mot de l'ancienne langue. Une déclaration assermentée est une déclaration faite sous serment. Le sens du participe passé assermenté est beaucoup plus limité, à l'Académie, qu'il ne l'est en Acadie et au Canada, où il reçoit toutes les applications du mot anglais sworn.

ASSEZ. A le sens ordinaire que lui donne le Dictionnaire; mais il a aussi celui de beaucoup, énormément. C'est, parfois, un superlatif. Le sens superlatif de ce mot se retrouve presque partout, dans l'ancienne langue, et même chez les latins, de qui nous le tenons; mais les commentateurs ne l'ont pas toujours bien saisi, parce qu'il est tombé dans la langue écrite de France. Nos gens, ici, lui conservent toujours sa pleine antique signification; mais ils lui donnent un accent particulier, un accent d'intensité qui porte sur la dernière syllabe.—C'est assez bon! disent-ils; il est assez mauvais! Il m'a fait assez mal! Cet enfant est assez incommode!

Faisons à propos de ce mot une petite digression retrospective. C'était, nous dit Lucien Folet, Petite syntaxe de l'ancien français, c'était, en vieux français, un mot commode, qui disait plus que peu et pas autant que molt. En Acadie, et aussi dans l'ancienne langue, et j'en demande bien pardon à Lucien Folet, il dit plus que peu, et aussi, très souvent, plus que molt (beaucoup).

Commentant Perceval li Gallois, M. Lucien Folet trouve que: Assez i ot contes et rois, ne dit guère plus que Contes et rois i ot. Oh! si, il dit plus: assez signifie, dans cette phrase, beaucoup, un grand nombre.

Prenons la Chanson de Roland: Assez est mieux qu'il perdent les chiefs, dit-elle, quelque part. Ce passage doit se traduire: Il vaut beaucoup mieux qu'ils perdent les têtes. De même dans Richard le Pelerin:—Après d'autres barnages dont il i ot assez: Assez signifie ici beaucoup. On trouve aussi dans la chanson de Roland:—Trop assez, pour beaucoup trop.

(A suivre)

Nouvelles Locales

M. Placide P. Gaudet, de Moncton, est en cette ville, où il est venu passer les mois d'été.

MM. Philippe Richard et Georges Léger sont allés à Saint-Jean la semaine dernière pour l'ouverture du nouvel hôtel "Admiral Beatty."

M. Clovis Bastarache qui fait partie du pèlerinage canadien à Rome, est revenu en cette ville dimanche.

Mlle Azélie Gaudet, fille de M. P. P. Gaudet, géométriste de Moncton, est actuellement en vacances sur l'île du Prince Edouard.

L'hon. Sénateur T. J. Bourque, de Richibouctou, était en cette ville vendredi dernier.

M. Edward White, qui est à St-Jean depuis quelques semaines, où il étudie la loi dans le bureau de l'hon. J. B. M. Baxter, a passé le dimanche en ville.

Les nombreux amis de M. Denis LeBlanc, le populaire plombier de cette ville, seront heureux d'apprendre qu'il est maintenant rétabli d'une maladie qui l'a retenu à la maison pendant quelques semaines.

M. Onésime Goguen, de la Rivière de Cocagne, était en ville le samedi dernier, en route pour Moncton.

M. Charles Hébert, du Cap de Cocagne, était en ville mardi où il était venu rencontrer sa fille, qui venait de Moncton.

Les Diles Nichol, d'Amherst ont passé le dimanche avec Mme J. V. Bourque, en cette ville.

MARIAGE

A l'église St-Bernard, Moncton, samedi, le 27 juin, avait lieu le mariage de Dr Emery P. Robidoux à Mlle Doris Drilho, de Dorchester.

Le Rév. abbé C. J. Carrol donna la bénédiction nuptiale. Les nouveaux époux ont fait un voyage sur l'île du Prince-Edouard.

Nos meilleurs vœux de bonheur les accompagnent.

Le 23 juin, avait lieu à Mont-Réal, en l'église St-Patrice, le mariage de M. E. René Richard, avocat, de Sackville, et de Mlle Grace Mildred Murray, fille unique de Dr S. C. Murray, d'Albert. C'est le Rév. McShane qui donna la bénédiction nuptiale.

Nos meilleurs vœux de bonheur au nouveau couple.

DECES

M. Blair V. Boudreau, de cette ville, est décédé mardi, le 23 juin, à l'hôpital de Moncton après une maladie de quelques semaines. Il était âgé de 24 ans et employé aux usines du C. N. R. à Moncton. C'était un excellent jeune homme et sa mort a causé de vifs regrets.

Ses funérailles ont eu lieu jeudi matin, à 9 heures, à l'église St-Joseph de Shédiac. L'abbé Gaudet a chanté le service funèbre. Les porteurs étaient des cousins du défunt MM. Albert, Romain, Jude, Alphonse, Edgar et Emmanuel Boudreau.

Le défunt laisse son père, M. Venant R. Boudreau, trois frères, MM. Aimé Boudreau, de Moncton, Didace Boudreau, de Marysville, et une sœur, Mme Jacob Ouellet, Haute-Aboujaga.

Naissance

A Shédiac, le 19 juin, est née à M. et Mme David Bourque, une fille, baptisée par le Rév. Camille LeBlanc, sous les noms de Marie-Florence. Parrain et marraine, M. et Mme Ferdinand Bourque.

Montréal, septième ville de l'empire

Londres.—D'après des statistiques publiées récemment ici, les douze villes les plus prospères de l'Empire, par ordre de mérite, sont les suivantes: 1—Londres; 2—Liverpool; 3—Birmingham; 4—Manchester; 5—Glasgow; 6—Sydney; 7—Montreal; 8—Melbourne; 9—Sheffield; 10—Calcutta; 11—Toronto; 12—Bombay.

L'histoire de la Paroisse de Grandigue

Le Moniteur commence cette semaine la publication de l'histoire de la paroisse de Grandigue, écrite par Mgr Belliveau, l'une des plus fines plumes de l'Acadie.

Tous les paroissiens de Grandigue, aussi bien que nos compatriotes en général, voudront lire et conserver ce précieux travail.

L'histoire de nos paroisses mérite d'être préservée. C'est l'histoire de notre pays et de notre peuple.

Il faut encourager et féliciter tous ceux qui, dans un but noble et patriotique, se livrent à l'étude de notre histoire et contribuent par leurs écrits à la mieux faire connaître.

Retraites fermées à l'Académie de l'Assomption, Campbellton

Ces retraites commenceront le 14 et le 18 juillet respectivement et seront prêchées par le R. P. Michaud, Oblat de Marie Immaculée.

Les institutrices sont cordialement invitées. La pension comme l'an dernier, est gratuite. Les deux retraites se termineront par un concert donné en l'honneur de nos vaillantes institutrices.

Il y aura, à cette occasion quelques discours de prononcés en outre, par M. Savoie principal de l'école d'Edmunds on. Dans l'après-midi qui précédera ce petit concert, si la température le permet, après une visite à l'Hôtel-Dieu de cette ville, et faire une promenade le long de la Rivière Restigouche avant à leur disposition des automobiles à volonté.

Rappelons de nouveau que nous ne pouvons recevoir qu'vingt retraitantes à la fois. Il faut donc retenir sa cellule sans retard. Toute lettre doit être adressée à la Rvde Mère Supérieure des Filles de Marie de l'Assomption, Académie de l'Assomption, Campbellton, N.-B.

Calendrier Scolaire

1925-1926 PREMIER TERME 1925 13 juillet—Assemblée annuelle.

5 août—Ouverture de l'École Normale, Dépt Français. 26 août—Ouverture des écoles publiques. 1 septembre—Ouverture de l'École Normale. 7 septembre—Fête du Travail—Fête publique. 9 novembre—Fête d'Actions de Grâce—Fête publique. 8 décembre—Examens préliminaires pour admission au Département français. 15 décembre—Examens finals pour brevets de 3e classe. 18 décembre—Clôture de l'École Normale et des écoles publiques.

SECOND TERME 1926 1 janvier—Ouverture de l'École Normale et des écoles publiques. 1 avril—Vacances de Pâques, après les vacances de Pâques. 18 mai—Fête des loyalistes. (Pour la ville de St-Jean seulement).

21 mai—Fête de l'Empire. 24 mai—Jour Victoria. Fête publique. 24 mai—Après cette date les inspecteurs ne sont pas autorisés à recevoir des applications pour les examens préliminaires du mois de juillet. 25 mai—Examens finals pour brevets de 3e classe. 3 juin—Fête du Roi. Fête publique. 4 juin—Clôture de l'École Normale. 8 juin—Examens finals à l'École Normale. 21 juin—Examens—Ecoles Modèles. 30 juin—Clôture des écoles publiques.

CH.-D. HEBERT, Inspecteur.

Pourquoi les Acadiens ont choisi l'Assomption pour fête nationale

(Suite de la 1ère page) crivit: "L'Ave Maris Stella" est choisie à l'unanimité de voix pour l'hymne nationale.

Restait le drapeau, l'étendard national. Les Canadiens n'en avaient pas alors. Ils n'en ont pas encore aujourd'hui. Le choix s'arrêta sur le "tricolore", le glorieux tricolore de Lamartine, promené par Napoléon à travers toutes les capitales de l'Europe. C'est le drapeau de la France. Le tricolore tricolore que nous sommes français, comme l'"Ave Maris Stella", que nous sommes catholiques. Français d'origine, oui; mais Franco-acadiens, au plutôt Acadiens tout court. Le second titre nous est cher, est sacré pour nous, à l'égal du premier.

Pour tout concilier, il fut résolu que l'étendard national des Acadiens serait le tricolore de France avec "l'Étoile de la mer" piquée dans le bleu. Le lendemain lorsque nous sortimes de la rade de Summerside, couleurs nationales flottant au vent, un vaisseau de guerre anglais, ancre au large, salua notre drapeau. Les larmes coulaient de tous les yeux. C'était la première fois, depuis 1710, que les Anglais rendaient au drapeau de l'Acadie les honneurs militaires.

—La Patrie. PASCAL POIRIER.

HOSPICE DE LA PROVIDENCE ST-JOSEPH BAZAR

Une fois encore les religieuses de la Providence St-Joseph font appel à la charité du public en annonçant leur bazar annuel qui aura lieu les 8, 9, 10 et 11 juillet. Comme par le passé, les sœurs comptent sur une réponse généreuse de la part des paroissiens de Shédiac et des paroisses environnantes. Pour mener à bonne fin l'œuvre dont les sœurs ont été chargées, les sœurs ont besoin d'aide. Sœurs, elles ne pourraient pas, malgré tout leur dévouement et leur bonne volonté, maintenir cette institution dont l'œuvre n'est plus à faire et dont un bienfaisante influence s'étend à une si grande partie de notre population.

L'on entend dire quelquefois que les institutions de charité coûtent cher et que les sœurs lemandent beaucoup. Il ne faudrait pas oublier cependant que ces sœurs ne mendient pas pour elles-mêmes. C'est pour nos pauvres à nous, qu'elles se sont faites mendiante. C'est pour donner aux déshérités de la fortune, à ces pauvres vieillards abandonnés de tous, à ces orphelins sans abr, à ces infirmes dont nul ne voudrait s'occuper; un asile où ils ne manquent de rien, où tout le confort possible leur est assuré, où les consolations de la religion, les seules qui valent quelque chose, leur sont données à pleines mains: c'est pour cela que ces femmes héroïques ont fait le sacrifice de leurs familles et de tous les plaisirs du monde pour se faire mendiante. Ne leur marchandons pas notre générosité. Ne manquons pas une si belle occasion de nous assurer des protecteurs au ciel.

N'oublions pas que la charité est une double bénédiction: elle bénit celui qui donne et celui qui reçoit. GEDAQUE, Shédiac, 22 juin 1925.

Comparaison de l'ensilage d'avoine, pois et vesces avec l'ensilage de blé d'Inde. La ferme expérimentale centrale a continué l'hiver de 1924, à faire des essais comparatifs entre l'ensilage de blé d'Inde et l'ensilage d'avoine, pois et vesces. Elle en a conclu que l'ensilage de pois, d'avoine et de vesces vaut presque, en valeur nutritive, l'ensilage de blé d'Inde. Cependant, comme il rapporte un peu moins par acre, ce n'est pas une récolte aussi économique à cultiver. On trouvera les données de cette expérience dans le rapport de l'Éleveur du Dominion, distribué par le Bureau des Publications du Ministère fédéral de l'Agriculture, Ottawa.

Un milliard de voyageurs à Paris en 1924. Paris.—Les statistiques ont leur charme. D'une statistique officielle, il ressort qu'en 1924 les tramways et autobus de Paris ont transporté 1,967,346,700 voyageurs. Les recettes ont été de 376 millions de francs, soit une augmentation de 49 millions sur l'année précédente.

Notice of Sale

To Joseph Bonnevie and Marguerite Bonnevie, his wife, and to all others whom it may in any wise concern: NOTICE is hereby given that the undersigned, La Banque Provinciale du Canada, with Head Office in Montreal, will on Thursday the 30th day of July, A. D. 1925, at or near the Post Office at Rogersville in the County of Northumberland, at ten o'clock in the forenoon, offer for sale and sell at Public Auction, under and by virtue of a power of sale contained in an Indenture of Mortgage bearing date the 7th day of July, A. D. 1924, made between Joseph Bonnevie and Marguerite Bonnevie, his wife, of the One Part, and La Banque Provinciale du Canada, of the Other Part, and duly registered in the Registry of Deeds in and for the County of Northumberland by the number 450 a Volume 112 folios 666 to 669, the mortgaged lands and premises in the said Indenture of Mortgage described as follows: ALL those lots, pieces or parcels of land and premises situate in the Parish of Glenelg in the County of Northumberland and Province of New Brunswick, bounded and described as follows: First, that lot, piece or parcel of land and premises beginning at a stake standing on the westerly side of the reserved road at the South-East angle of lot number twenty-seven granted to Thomas Leger in the Richard Settlement, hence running by the margin along the said reserved road South twenty-two degrees and thirty minutes west thirty chains to a stake, thence North three degrees east thirty one chains and thirty minutes East thirty eight chains, containing one hundred acres more or less and distinguished as two chains twenty-five in the Richard Settlement and being all the lands and premises granted to Hypolite Leger under the great seal of New Brunswick by grant dated October 14, 1898, and by the said Thomas Leger and wife, deed of 1898, and registered in the Registry Office for the County of Northumberland in Vol. 76 at page 158 to 160 by the number 236 on the 7th day of May, 1900.

Secondly, ALL that lot, piece or parcel of land commencing at a stake standing on the Northern line of lot number twenty-seven in the Richard Settlement at a distance of six chains and seventy-five links from the point where the said line meets the reserved road in said settlement, thence along the said line North sixty-two degrees and thirty minutes west one hundred and fifty links, thence South twenty degrees and thirty minutes west two chains and sixty two links to a stake, thence North sixty two degrees and thirty minutes west to the brook crossing the said lot number twenty-seven, thence along the said brook to the Southern line of lot number twenty-seven, thence Easterly along the Southern line of lot number twenty-seven five chains to another stake, thence North twenty degrees and thirty minutes East to the place of beginning, containing fifty acres more or less and known as part of lot number twenty-seven in Richard Settlement granted to Thomas Leger, excepting and reserving thereout and therefrom unto the Soldier Settlement Board of Canada, its successors and assigns, all mines, minerals and ores found or hereafter to be found in or upon the said lands. Being the said lands and premises which were conveyed to the said Angus Robichaud by His Majesty The King in the Right of Canada, represented by the Soldier Settlement Board of Canada by Indenture dated the twelfth day of October instant. ALSO all that other lot piece or parcel of land and premises situate lying and being at Rogersville in the said County of Northumberland, it being the homestead of Joseph Bonnevie and bounded and described as follows: Bounded on the North by land of Francois Bourque; on the South by land of Beloni Cormier; on the East by the highway road leading from Rogersville to Rosariville and on the west by crown land and containing one hundred acres of land more or less.

TOGETHER with all and singular the buildings thereon and all the estate, right, title, dower property claim and demand whatsoever both at law and in Equity of the said Mortgagees in the said lands and premises,

Alphe B. LeBlanc and to all those to whom it may concern. Parish of Moncton, Sewers District No 2 in Letter A division. WHEREAS lots of marsh land situate in Sewers District number 2 in Letter A division in the Parish of Moncton in the County of Westmorland, described as lots number 71 and number 70 of said district bounded on the West by the Petitcodiac River, on the North by lot number 69 on a plan of marsh land made by C. E. Lund and filed in the Registry of Deeds in and for the County of Westmorland on the 19th day of August, A. D. 1911, on the East by the upland and on the South by lots number 72, number 73 and number 81 of said plan said two lots being the second and third lot on the South side of the Public road leading from the Highway road to the wharf on the Petitcodiac River, were assessed by the Commissioners of said District, and whereas the assessments against the said lots still remain unpaid to the amount of \$111.45.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that the said described lots or such part thereof as may be necessary to pay such assessment and costs will be let or sold at Fox Creek at or near the Post Office in the said Parish, on Tuesday the 28th day of July next, between the hours of twelve noon and two o'clock, P. M.

Dated this FOURTH day of June, A. D. 1925. LEONIE T. LEBLANC, Clerk of Commission for the Parish of Moncton, Sewers District No. 2.

ANTOINE J. LEGER, Solicitor, 24 juin—41.

Notice of Sale

TOGETHER with all and singular the buildings thereon and all the estate, right, title, dower property claim and demand whatsoever both at law and in Equity of the said Mortgagees in the said lands and premises,

TOGETHER with all and singular the buildings thereon and all the estate, right, title, dower property claim and demand whatsoever both at law and in Equity of the said Mortgagees in the said lands and premises,

TOGETHER with all and singular the buildings thereon and all the estate, right, title, dower property claim and demand whatsoever both at law and in Equity of the said Mortgagees in the said lands and premises,

TOGETHER with all and singular the buildings thereon and all the estate, right, title, dower property claim and demand whatsoever both at law and in Equity of the said Mortgagees in the said lands and premises,

TOGETHER with all and singular the buildings thereon and all the estate, right, title, dower property claim and demand whatsoever both at law and in Equity of the said Mortgagees in the said lands and premises,

TOGETHER with all and singular the buildings thereon and all the estate, right, title, dower property claim and demand whatsoever both at law and in Equity of the said Mortgagees in the said lands and premises,

TOGETHER with all and singular the buildings thereon and all the estate, right, title, dower property claim and demand whatsoever both at law and in Equity of the said Mortgagees in the said lands and premises,

TOGETHER with all and singular the buildings thereon and all the estate, right, title, dower property claim and demand whatsoever both at law and in Equity of the said Mortgagees in the said lands and premises,

TOGETHER with all and singular the buildings thereon and all the estate, right, title, dower property claim and demand whatsoever both at law and in Equity of the said Mortgagees in the said lands and premises,

Simpson, Roberts & Co., Limited

Successors to SIMPSON, ROBERTS & CO. Liverpool G. B. ROBERTS, SIMPSON & CO. Halifax, N. S.

Head Offices: Liverpool, England. Canadian Branches: Halifax, N. S. Charlottetown, P. E. I., Yarmouth, N. S., Shédiac, N. B., Vancouver, B. C.

Buyers and Exporters of Canned Lobsters

J. A. KELLY, Agent. Shédiac, New Brunswick.

default having been made in the payment of the moneys secured by the said Indenture of Mortgage in accordance with the provisions of the said Mortgage.

FOR TERMS of sale and further particulars, apply to the undersigned solicitor. Dated this 16th day of June, A. D. 1925. ANTOINE J. LEGER, Solicitor.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA, L. G. Trempe, Manager, Holder of Mortgage, 24 juin—41ms.

YOUNG AT 50 Dr. Legard's New Life Tablets.

Imparts to the Old and Middle-aged Youthfulness, Energy and Vitality, relieves mental and physical decay, thus promoting longevity. Preserves the arteries and tissues. Suffers from Deafness with its many distressing accompanying ailments as Head noises derive almost immediate benefit. Calm refreshing sleep is assured. Gloom, Depression and Nervousness is banished under the influence of these Life-giving Tablets. Wrinkles, hard lines and blemishes disappear. The skin becomes clear, light, and elastic, and the Complexion bright and smooth. Think of the blessings of perfect health, the possession of few; the joy of a clear youthful appearance and tingling blood, of lustrous hair, bright eyes and health-tinted cheeks; the beauty of radiant life and the realization that time has been put back Ten years to the envy and admiration of your friends, and the unbounded satisfaction of yourself. Can you allow a golden opportunity like this pass? Remember there are no arduous rules to follow, no restriction in diet, nor are there any ill effects after. On the contrary it gives the entire system a feeling of exhilaration, with increased mental and bodily vigour. Why not look and feel 30 at 50? Do not delay, commence the treatment at once. You will never regret the slight cost incurred for such incalculable benefits. The price of these Marvelous Tablets including Mail Charges is 2 Dollars per Bottle, dispatched in plain wrapper on receipt of amount.

Obtainable only from: DR. LEGARD'S LABORATORIES, 106, Liverpool Road, Barnsbury, LONDON, England. Postage 4 cents

15 mars—ac.

Maison à louer. Bonne maison à louer sur la rue Compaux, Shédiac, à cinq minutes de marche de la gare. S'adresser à C. D. CORMIER, Shédiac, N.-B.

Ferme à vendre. Ferme à vendre, près de l'église de Scoudouc, 100 arpents, dont 50 en bois debout et 50 arpents à la charrue avec machinerie et animaux. Je vendrais aussi tout le meuble de la maison. HYPOLITE D. BOURGEOIS, Scoudouc, N.-B. 1 juillet—1 ip.—31.

Terre à vendre. J'offre en vente ma terre située à Boudreau Office près de Shédiac, N.-B., à des termes raisonnables. Pour information, s'adresser au sous-séjour ou à F. J. Robidoux, avocat, Shédiac. ARSELAS BOUDREAU, 92 Columbus St., Fitchburg, Mass., U. S. A. 10 juin—41.

A. P. Noël McLaughlin AVOCAT, NOTAIRE. Tél. 494. Casier Postal 588. Rue Roseberry. Campbellton, N.-B.

F. J. ROBIDOUX Avocat, Notaire Public, Agent d'Assurance, etc. SHEDIAC N.-B.

Essayez-en une boîte aujourd'hui. Envoyée partout sur réception d'un mandat de poste de \$1.00. Il n'y a rien de meilleur à quelque prix que ce soit. Adressez à: LARMALENE CO. Deal, Kent, England. 8 avril—61ms.

LA SURDITÉ LES BRUITS DANS LA TÊTE ET LE CATARRHE NASAL. Peut être guéris. Le nouveau remède Continental nommé "Larmaline" (Eng.) est un traitement simple, inoffensif qui peut être pris à la maison et qui guérit la surdité, les bruits dans la tête, etc. Pas besoin d'appareils coûteux pour appliquer cet onguent sur les parties affectées et de façon permanente. Des vingtaines de guérisons merveilleuses à son crédit. TÉMOIGNAGE D'UNE DIGNÉ DE FOI Mme E. Crowe, de Whitehorse Road, Gorydon, Angleterre, écrit: "Il me fait plaisir de vous dire que la petite boîte d'onguent que vous m'avez envoyée à Ventnor, a complètement réussi à me guérir. Mon entendement est maintenant normal et ces horribles bruits de tête ont cessé. L'efficacité de ce nouveau remède est remarquable car les maux que j'éprouvais durèrent depuis près de dix ans, et je n'avais pu les faire disparaître bien que j'eusse employé les meilleurs médecins et les remèdes les plus coûteux. Inutile de vous dire combien je vous suis reconnaissant, car mon existence a subi de ce fait une transformation complète. Essayez-en une boîte aujourd'hui. Envoyée partout sur réception d'un mandat de poste de \$1.00. Il n'y a rien de meilleur à quelque prix que ce soit. Adressez à: LARMALENE CO. Deal, Kent, England. 8 avril—61ms.